

## **Annexes**

### **au Mémoire de la Coalition Citoyenne Santé & Environnement**

#### **Volet I**

(pages 2 à 17)

### **L'humain et la production porcine**

Par Catherine Gorreta

---

Mai 2003

1

# Ce pauvre Cochon tant malmené par la loi écolo...

Cela n'est triste becoming de constater que, dans notre société dite « moderne », toujours prête à se médiser pour la défense de la plus minuscule invention, l'espèce est jurée vaine et innocente, un écaille d'une lame aussi tenace et d'un mépris aussi souverain le pauvre et misérable cochon.

La vache continue d'être sympathique, le mouton continue d'être attendrissant, mais le Porc, le pauvre et misérable Cochon, est devenu l'animal générateur de tous les maux et de toutes les viciations. L'incarnation exemplaire de la malveillance envers la Déesse Terre.

Cela n'est triste d'abord pas d'en quantifier même une bonne mesure, parce que faire la sucrasse, le boudin et les cotelettes. Mais aussi parce que le porc si détesté ne mérite pas d'être ainsi mis en quarantaine, voué aux génies et de devenir un objet de répugnance pour les prédateurs écologiques et les faux payeans. C'est déjà suffisant qu'il soit mis au ban de la bonne société par ceux grandes religions, l'Islam et le Judaïsme.

## Le lisier et l'engrais

Je reconnais volontiers que, dans certaines régions du Québec (bassins de l'Assomption, de la Chaudière et de la Nicolet, par exemple), on produit trop de cochons en regard des superficies disponibles pour accueillir le lisier comme engrais. C'est pourquoi le gouvernement a décrété un moratoire sur tout projet d'expansion de cette production dans ces régions dites « en surplus ». Avec raison...

Il est parfaitement justifié

d'imposer à cette production comme toute autre d'ailleurs des règles et des normes pour empêcher que les sols reçoivent trop de fumier, risquant ainsi de



**BRASSARD**

contaminer cours d'eau et nappes phréatiques. Mais, chez nous, dans la région, c'est du radorage habituel de que d'inonner ad onneux les arguments sur les dangers résultant des surplus de lisier. Pour la simple et bonne raison que, toujours chez nous, dans notre région, il n'y a pas de surplus. Et qu'il n'y en aura pas dans l'avenir.

## Normes

Pourquoi, me direz-vous ? Parce que tout projet de production porcine doit non seulement respecter toutes les normes environnementales le concernant, mais qu'il doit comporter un plan de fertilisation approuvé par un agronome avec les superficies de terre suffisantes pour recevoir le lisier.

Et il faut savoir ce que de tels plans de fertilisation impliquent: analyse des sols; choix des cultures (maïs, avoine, orge); détermination des besoins en phosphore, tenue d'un registre.

On est donc très loin des mauvaises pratiques du passé, entre autres la production sans sol, qui ont conduit à des problématiques désolantes de surplus de

lisier. C'était inévitable, mais pas le producteur souvent ne possédait pas lui-même les terres requises comme lieu de réception du lisier. Il se voyait porté à la tentation de disperser le trop-plein de lisier dans les cours d'eau environnants.

## Époque révolue

Mais cette époque est révolue. Laisser entendre que ce n'est pas le cas, c'est être preuve de mauvaise foi et de démagogie.

J'ai participé, dans une autre vie, à l'inauguration d'un établissement de production porcine situé à Saint-Côme-de-Maria. Il était très éloigné des habitations et le promoteur possédait toutes les terres, et même plus qu'il n'en faut pour être fertilisé par des engrais chimiques.

J'ai appris récemment que l'épandage sur rampes avait prouvé si peu d'efficacité qu'il n'a reçu aucune plainte. Autrement dit, ses interventions de fertilisation sont pratiquement passées inaperçues. Ajoutons qu'on développe actuellement toutes sortes de technologies, soit pour traiter, soit pour transformer en solide le lisier de porc. Ce qui veut dire que, dans quelques années, l'épandage deviendra une technique parmi d'autres d'utilisation du pachi.

J'ai beau chercher, je ne parviens pas à trouver une raison sérieuse pour empêcher la mise en place, en zone verte, d'un volet porcin de notre économie agricole régionale. Je n'aurais jamais cru, lorsqu'en 1977 j'ai voté avec enthousiasme la loi assurant la protection du territoire agricole, que les activités de ce type susciteraient de nos jours autant d'hostilité et de ressentiment.

## Morales

Un aurait pas fini que la loi écolo ne soit vaine, si elle ne demandait un Grand-Messe en plus au profit d'un moratoire sur notre région. Ce sera malheureusement le cas.

Pendant que le temps perdure l'été, les projets de loi de la Chambre des députés de la législature actuelle, certainement en faveur des normes les plus rigoureuses, vont être mis en motion pendant tout le temps de notre moratoire. C'est-à-dire de 15 à 20 ans. Cela est d'autant plus déplorable que nous n'apprendrons rien de plus que ce que nous connaissons déjà sur le sujet.

On aura beau chanter en grégorien la haine du Pauvre Cochon, ce sera quand même une Grand-Messe inutile!



On aura beau chanter en grégorien la haine du Pauvre Cochon, ce sera quand même une Grand-Messe inutile!



Montréal	Trois-Rivières
Québec	Chicoutimi
Ottawa-Gatineau	Granby
Sherbrooke	

Quenere - Réponse de C. GARRETA  
à M. BRASSARD.

En Manchette

Le samedi 30 novembre 2002

### Cochons: les Québécois se souviendront...

Le Quotidien

**J'ai tenté, en vain, de ne pas répondre à la chronique de Jacques Brassard parue le 13 novembre intitulée «Ce pauvre cochon tant malmené par la loi écolo... » en me disant que le silence était le plus grand des mépris. Mais son ancienne position lui a permis d'avoir une tribune de grande écoute et il est malsain que le citoyen se fasse manipuler de la sorte, aussi permettez-moi, au nom des citoyens que je représente, de pouvoir répondre à ce monsieur.**

**Citer la grenouille comme espèce minuscule afin de ridiculiser le débat sur les porcheries industrielles est un exemple que M. Brassard n'aurait pas dû prendre... Justement, la grenouille est la sentinelle garante de la santé de nos cours d'eau et, par là, de celle de la population.**

En effet, en Montérégie, où la concentration d'élevages porcins n'est plus à démontrer, les scientifiques ont constaté sa disparition due à la pollution agricole (voir le film « J'ai pour toi un lac » diffusé récemment à Télé-Québec).

Interprétation

L'interprétation prétentieuse et le manque évident de respect de M. Brassard envers les citoyens en lutte contre ce modèle agricole industriel et son manque de connaissance quant aux impacts sur la santé humaine, l'environnement et le conflit social grandissant (résultant de ce type d'élevage), ne lui permettent certes pas d'accuser 85% de la population de faire preuve de mauvaise foi et de démagogie.

Puisqu'il prétend que ce type d'activité ne devrait pas susciter autant d'hostilité et de ressentiment, de nombreux propriétaires lui proposent d'acheter leurs maisons jouxtant les porcheries. Il sera ainsi comblé et pourra tout à loisir cohabiter, faire ses emplettes et déguster sur place, la saucisse, le boudin et les côtelettes, qu'il aime tant.

Il s'est trompé de cible en parlant des animaux, en l'occurrence le porc, élevé dans des camps de concentration et bourré d'antibiotiques pour non pas nourrir la population, mais pour enrichir des industriels avides de gains avec la complicité bienveillante de ceux qui sont censés être nos dirigeants.

Le tout, bien sûr, au détriment de notre santé et celle des générations futures.

Il serait temps de mettre à profit sa retraite pour avoir sa propre réflexion et ne pas répéter les idées dévastatrices de l'UPA. Je l'invite donc à parcourir le Québec.

Il constatera que les citoyens contribuables payeurs de taxes que nous sommes, peut-être à son regret, ne sont ni abrutis, ni aveugles, pour comprendre la catastrophe écologique orchestrée par lui et ses comparses.

Je me souviens

La devise du Québec «Je me souviens» prendra toute sa signification aux prochaines élections.

Quand un gouvernement en est réduit à inonder le pays de merde de porcs afin d'avoir

[Bravo, M. Brassard!](#)

[Forêt: le point de vue d'une «reboiseuse»...](#)

[Information et objectivité](#)

[Protégeons le Québec et ses régions!](#)

[Salaires: la région doit exiger un contrôle](#)

[Les marguilliers sont en colère!](#)

[Les Bleuets ne sont pas racistes](#)

[À propos de principes...](#)

une balance extérieure agro-alimentaire positive, nous pensons que les Québécois aspiraient à autre chose pour honorer le blason de ce pays au niveau international et surtout qu'ils méritent beaucoup mieux.

Catherine Gorreta,  
présidente,  
Coalition citoyenne,  
Sorel-Tracy.  
polog@sympatico.ca

Publi<sup>©</sup> Droits de reproduction  Imprimer < Retour ^ Haut

**cyberpresse.ca**

[Montréal](#) | [Québec](#) | [Ottawa-Gatineau](#) | [Sherbrooke](#) | [Trois-Rivières](#) | [Saguenay](#) | [Granby](#)

[Politique de confidentialité](#) | [Annoncez sur Cyberpresse](#) | [Contactez-nous](#)

Copyright © 2000-2002 Cyberpresse Inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

## Laurice Chrétien



SHAUN BEST REUTERS

assisté hier après-midi aux funérailles de son frère  
Maurice Chrétien, qui a pratiqué la médecine  
en France, Raymond Chrétien. Cere-  
monie à laquelle ont participé 200 personnes à

E N B R E F

### À la défense du lisier de porc

(PC) — Le député péquiste de Saint-Hyacinthe, Léandre Dion, estime qu'il n'existe aucune preuve que l'on produit trop de lisier en agriculture au Québec, comme le prétendent certains environnementalistes. «Je crois au contraire qu'on n'en produit pas suffisamment pour les besoins de l'agriculture durable», soutient le député Dion, dans une lettre ouverte. C'est à tort qu'on présente le fumier, en particulier le lisier de porc, comme la cause de la pollution diffuse d'origine agricole, estime M. Dion, qui est président de la Commission parlementaire de l'agriculture, et qui représente à l'Assemblée nationale un des comtés les plus agricoles du Québec. Pour le député Dion, une partie de la pollution agricole vient des pesticides, insecticides et herbicides qui sont épanchés dans les champs, vergers, fraisières et autres cultures. «Ils affectent la qualité et l'équilibre de l'environnement et, quand ils sont entraînés dans les cours d'eau, peuvent affecter la faune», croit M. Dion. Quant aux engrais, il faut en distinguer deux sortes: les engrais organiques appelés fumiers, et les engrais inorganiques qu'on associe aux engrais chimiques. Le député Dion évalue que l'usage exclusif d'engrais chimiques «porte atteinte à la vie microbienne qui transforme les minéraux en particules assimilables par les plantes dans leur processus de croissance». Mais M. Dion voit un avantage immense dans les engrais organiques comme le lisier. En agriculture, il faut une épaisse couche d'humus pour permettre à la vie microbienne de se reconstituer. De plus, un sol riche en humus possède une structure qui le rend moins fragile au ruissellement et à l'érosion.

### Ottawa s'attaquera aux prédateurs d'enfants

(PC) — Un projet de loi fédéral sera présenté cette semaine afin d'éliminer les flous juridiques des lois sur la pornographie juvénile et de rendre illégal le «voyeurisme criminel» par des moyens électroniques, a rapporté le quotidien torontois *Globe and Mail*, hier. Le projet de loi contiendrait des mesures pour prévenir l'exploitation sexuelle des enfants qui, s'ils sont assez âgés pour consentir à l'acte, n'en demeurent pas moins vulnérables à l'exploitation par des adultes. Le projet imposera également des limites à la défense basée sur le mérite artistique de la pornographie infantile. Le renforcement de certains articles du code criminel portant sur la pornographie infantile est prévu, de même que certains droits constitutionnels. Selon le *Globe and Mail*, l'âge légal du consentement ne serait pas revu, mais certaines situations considérées comme de l'exploitation sexuelle de jeunes personnes seraient prohibées.



# L'INDICE

Volume 14, no 7

Bulletin d'information de la Fédération des producteurs de porcs du Québec

Décembre 2002

## LES AUDIENCES DU BAPE SE POURSUIVENT...

La première étape des audiences est terminée et la deuxième s'est amorcée à Ville-Marie le 25 novembre dernier. Voici donc un compte rendu des préoccupations qui sont ressorties lors de la première étape et des informations sur le déroulement de la seconde.

L'aspect légal a préoccupé les participants. Des questions concernant le contrôle et le suivi des PAEF, le contrôle des certificats d'autorisation et le nombre d'infractions sont revenues à plusieurs reprises. Le ministère de l'Environnement (MENV) doit d'ailleurs fournir le nombre d'infractions dans chacun des portraits régionaux qui seront présentés. Le MENV se fait reprocher de ne pas appliquer la loi. Le droit de produire et l'immunité dont bénéficient les producteurs ont suscité moult questions.

Le soutien de l'état préoccupe beaucoup les citoyens et ce soutien est généralement questionné dans le cas de l'exportation et de l'intégration. Plusieurs données ont été présentées à la Commission pour faire ressortir l'importance du secteur de la transformation et souligner les retombées positives de ce secteur. Cependant, certains mettent en doute que cet apport positif vienne contrebalancer les aspects négatifs comme, par exemple, la pollution des eaux souterraines et de surface (externalités négatives). Tous les dommages causés à l'environnement et à la santé ont une valeur beaucoup plus grande que les emplois créés, prétendent-ils.

La cohabitation n'est pas en tête des préoccupations pour la bonne raison qu'elle découle des préoccupations mentionnées précédemment. Une cohabitation harmonieuse passe nécessairement par la conviction des citoyens que le producteur de porcs respecte toutes les lois environnementales et qu'il ne bénéficie pas d'un soutien de l'état sans écoconditionnalité. La perception des citoyens en regard du manque de transparence des producteurs a miné leur confiance et mené à des difficultés de cohabitation.

Toutefois, ces préoccupations sont celles d'un petit nombre de citoyens qui ont suivi toute la première étape. Il reste à savoir si elles sont représentatives de l'opinion du public en général. Actuellement, ce sont celles qui ont été présentées à la Commission.

La première étape a permis à la Commission de se familiariser avec la production porcine. Une foule de données ont été déposées - documents, présentations, études, etc. - et je vous invite à les consulter soit sur le site de la commission [www.gouv.qc.baep.prod-porcine](http://www.gouv.qc.baep.prod-porcine) ou encore dans les centres de documentation. Il y en a partout dans la province et pour en connaître les adresses, vous pouvez communiquer avec votre syndicat des producteurs de porcs.

**URGENT**  
**RÉPONSE IMMÉDIATE**  
**REQUISE**  
(avant le 20 juin)

Bécancour, le 10 juin 2002

Aux productrices et producteurs agricoles membres de l'UPA Région Bécancour.

**Objet: Solidarité entre  
agriculteurs**

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques mois, l'agriculture dans notre municipalité est passablement malmenée. À l'origine, ce sont deux projets d'implantation de porcherie à Gentilly qui ont amené ces protestations, lesquelles débordent maintenant le seul secteur porcin pour s'étendre à l'ensemble des activités agricoles.

Nous nous devons de réagir rapidement et de rétablir les faits pour que la population sache les efforts qui sont faits par les productrices et producteurs agricoles afin de diminuer les impacts négatifs des activités agricoles sur l'environnement et pour démystifier le terme "agriculture industrielle" que les médias se plaisent à utiliser ces temps-ci.

Dans le cas du développement de la production porcine, nous croyons que la position de la fédération de l'UPA du Centre-du-Québec, à savoir qu'il y a de la place pour un développement de la production par des entreprises familiales de la région et en contrôlant le nombre, est une alternative valable pour le développement de l'agriculture régionale.

Nous croyons également qu'en tant qu'agricultrices et qu'agriculteurs, nous nous devons de défendre nos confrères qui veulent développer leur entreprise familiale contre les abus et le non-respect des lois existantes, comme le fait actuellement la municipalité de Bécancour dans le dossier de Monsieur Daoust.

Le conseil d'administration du syndicat de l'UPA de Bécancour suggère donc le boycott des activités qui se font SUR les terres agricoles ou qui ont besoin de nous pour se tenir.

On mentionne entre autres de refuser que les montgolfières ne se posent sur nos terres lors du festival des Montgolfières de Bécancour, d'annoncer que nous refuserons désormais que les pistes de VTT ou de motoneige ne passent chez-nous ou encore que les non agriculteurs viennent chasser sur nos terres.

Ceci n'a pas pour but de partir en guerre contre la population. Simplement, nous croyons que c'est le seul moyen dont nous disposons actuellement pour que les élus de la municipalité prennent notre point de vue en considération et pour que nous puissions

**SYNDICAT DE L'UPA-RÉGION BÉCANCOUR**

1820, RUE DE LA BÉCANCOUR, G9R 1P4  
TEL.: 819-233-3225 TELECO.: 819-233-3225

rétablir les faits afin que cesse le colportage de faussetés sur l'agriculture comme c'est le cas actuellement.

Nous vous proposons donc un formulaire à signer et à retourner au secrétariat du syndicat **dès aujourd'hui**. Vous pourrez reconsidérer votre position à tout moment. S'il est rempli par un nombre important de producteurs agricoles, il permettra au syndicat de mieux défendre les intérêts de ses membres, le développement des activités agricoles sur notre territoire et de faire respecter les lois en vigueur par les élus de notre municipalité.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter les représentants de votre paroisse. Voir la liste des membres du conseil d'administration ci-jointe.

n - 17

Lc- I-r-e. (

**Louis Bergeron, président**

Pour: Les membres du CA du syndicat de l'UPA secteur Bécancour.

#### RESTRICTION D'UTILISATION DE MES TERRES AGRICOLES

Je, soussigné, demande aux organisateurs du Festival des Montgolfières et à la Ville de Bécancour de prendre en considération que mes terres agricoles, (no. de lot : ) ne pourront servir cette année à l'atterrissage des montgolfières.

Je demande également au syndicat de l'UPA Région Bécancour de me représenter auprès des associations concernées pour exclure mes terres des sentiers de VTT et de motoneiges et de faire connaître à la population que ces terrains ne sont plus disponibles pour pratiquer toutes autres activités récréatives tel la chasse, le ski de fond, etc. ...

Signé le

signature

adresse

**SYNDICAT DE L'UPA - RÉGION BÉCANCOUR**  
18920, THIBODEAU, BÉCANCOUR, G9H 1P4 TÉL.  
: 819-233-3225 TÉLECO. : 819-233-3225



# SYNDICAT DE BASE DE L'UPA DE LA RÉGION DE SOREL

2021, CHEMIN DES PATRIOTES  
SAINT-OURS (QUÉBEC)  
J0G 1P0  
TÉL. : (450)785-3724  
COURRIEL : nat@loginnovation.com

6

Le 21 octobre 2002

Club de Chevaux d'Attelages du Bas-Richelieu,  
Monsieur André Arpin, président  
3-160, de la Comtesse  
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4W6

## Objet : Interdiction de passage sur les terres agricoles de la MRC Bas-Richelieu

Monsieur,

Le Syndicat de base de l'Union des producteurs agricole de la région de Sorel vous avise, par la présente, qu'il y a actuellement **INTERDICTION DE TOUT DROIT DE PASSAGE SUR LES TERRES AGRICOLES** et ce, sur tout le territoire du Bas-Richelieu.

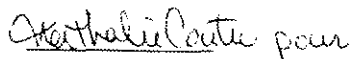
Après un an de tentatives de négociations de la part des représentants du milieu agricole auprès de la MRC, les producteurs agricoles ont décidé de faire ce moyen de pressions afin que la MRC modifie son règlement de contrôle intérimaire (RCI) car s'il est adopté tel que proposé présentement, les producteurs agricoles se feront imposer des règles tellement restrictives et abusives que toute la production agricole sera en péril sur le territoire cette MRC.


Étant directement affecté par cette action, nous vous demandons de faire les pressions nécessaires auprès des municipalités concernées, de la MRC du Bas-Richelieu et des instances gouvernementales appropriées, en leur faisant prendre conscience des retombés économiques que génère votre secteur d'activités et qui se jouent présentement.

Les producteurs agricoles vous aident depuis plusieurs années dans la pratique de vos loisirs en vous permettant d'utiliser leur terres, maintenant ils sollicitent votre aide pour pouvoir continuer d'exercer leur profession.

En acceptant ces démarches, vous nous démontrerez votre appui et les syndicats de base de l'UPA du territoire en ferons part à leurs membres afin que puisse se rétablir à nouveau la cohabitation harmonieuse dans la MRC. Mais la décision d'autoriser le droit de passage reviendra aux producteurs agricoles après consultation.

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations des plus distinguées.

  
Daniel Fredette  
Président

  
Nathalie Coull  
Secrétaire

c.c.: Monsieur Jacques Blanchette, président du Club des Neiges Sorel-Tracy  
Monsieur Alain Côté, président de l'Association de chasse et pêche de Ste-Anne-de-Sorel  
Monsieur Yves Cournoyer, président par intérim du Club VIT Vagabonds Bas-Richelieu  
Monsieur Robert Angers, vice-président du Regroupement des Sauvaginiers du Lac St-Pierre

# SYNDICAT DE BASE DE L'UPA DE LA RÉGION DE SOREL

2021, CHEMIN DES PATRIOTES  
SAINT-OURS (QUÉBEC)  
J0G 1P0  
TÉL. : (450)785-3724  
COURRIEL : nat@loginnovation.com

6 bis

Le 21 octobre 2002

Club de Chevaux d'Attelages du Bas-Richelieu,  
Monsieur André Arpin, président

Monsieur,

Une rencontre avec les représentants du Club des Neiges Sorel-Tracy, du Club VTT Vagabonds du Bas-Richelieu, de l'Association de chasse et pêche de Ste-Anne-de-Sorel ainsi que du Regroupement des Sauvaginiers du Lac St-Pierre a eu lieu le 17 octobre dernier afin de les informer sur les motivations de l'interdiction de tout droit de passage sur les terres agricoles.

Ayant été informé de l'existence de votre organisme aujourd'hui, vous n'avez malheureusement pas été invité à cette rencontre. Nous vous informons donc, ci-dessous de la situation actuelle et des conclusions de cette rencontre.

Le Syndicat de base de l'UPA de la région de Sorel a demandé aux organismes présents d'intervenir auprès des municipalités, de la MRC du Bas-Richelieu et des instances gouvernementales appropriées afin de leur faire prendre conscience des retombés économiques que génèrent les secteurs d'activités affectés par l'interdiction de passage sur les terres agricoles. Les représentants de ces organismes informeront leurs membres et leur fédération d'agir dans le même sens.

Dans l'élaboration de leur règlement de contrôle intérimaire (RCI) qui définira les usages agricoles dans les zones agricoles et des normes quant aux boisés, le conseil des maires oriente leur règlement selon les pressions de groupes de citoyens qui ne connaissent pas la production agricole ainsi que les normes environnementales et gouvernementales qui nous régissent.

Les producteurs agricoles ne représentant qu'une minorité électorale, leurs pressions et négociations ne semblent pas influencer la MRC. C'est donc toutes ces raisons qui ont incité les producteurs agricoles à interdire le droit de passage sur leurs terres pour cette année.

Avec votre aide, la pression auprès de la MRC augmentera et pourrait, nous espérons, influencer la MRC dans l'élaboration de leur RCI afin que celle-ci soit plus équitable et moins restrictive envers les producteurs agricoles. Vous témoignerez ainsi une certaine forme de reconnaissance aux producteurs agricoles face à la permission qu'ils vous accordent d'utiliser leurs terres depuis de nombreuses années. La cohabitation harmonieuse doit se faire dans les deux sens afin qu'elle puisse être durable.


Pour vous permettre d'aviser vos membres de se présenter à leur prochain conseil municipal et à la MRC en grand nombre pour faire savoir verbalement leur opinion aux élus municipaux, voici la liste des prochains conseils :

MRC du Bas-Richelieu	1275, chemin des Patriotes	13 novembre	20 h 00
St-Aimé	285, rue Bonsecours	tél : 788-2737	à vérifier
Massueville	881, Royal (entrée rue Cartier)	04 novembre	19 h 30
Ste-Anne	1685, ch. Du Chenal-du-Moine	04 novembre	20 h 00
Sorel	71, rue Charlotte	04 novembre	19 h 30
St-Joseph	303, rue Elisabeth	18 novembre	20 h 00
St-Ours	2540, Immaculée-Conception	11 novembre	20 h 00

St-Robert	650, ch. St-Robert (salle arrière)	04 novembre	19 h 30
Ste-Victoire	510, chemin Ste-Victoire	04 novembre	20 h 00
St-Roch	1111, rue du Parc	tél : 785-2755	à vérifier
St-David	11, rue Rivière David	tél : 789-2288	à vérifier
Yamaska	110, rue Mgr. Parenteau	tél : 789-2489	à vérifier
St-Gérard	435, rang St-Antoine	04 novembre	20 h 00

Nous comptons sur votre appui et celui de vos membres afin que nous puissions informer les producteurs des efforts que vous ferez pour les aider. Il est évident que c'est eux qui décideront de rétablir le droit de passage ou non, mais soyez certain que les syndicats de base de l'UPA, de par vos efforts, essaieront de ramener la cohabitation harmonieuse.

Veillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.



Nathalie Coutu  
Secrétaire

p.j. : Lettre expédiée aux organismes et officialisant cette action.

# SYNDICAT DE L'UPA SOREL

## Développement quant à l'interdiction du droit de passage

À tous les membres du Syndicat de l'UPA Sorel  
sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu,

Dans une lettre, en septembre dernier, votre syndicat de base demandait votre appui en interdisant tout droit de passage sur vos terres dans l'attente d'un projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) moins restrictif de la part de la MRC du Bas-Richelieu envers les productrices et producteurs agricoles. Demande que la grande majorité d'entre vous a acceptée. Nous tenons maintenant à vous informer sur l'évolution de ce dossier.

Nous avons rencontré, en octobre, le Club des Neiges Sorel-Tracy, le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu et l'Association de chasse et pêche de Ste-Anne-de-Sorel afin de les informer sur les motivations de l'interdiction du droit de passage pour qu'ils soient en mesure de bien comprendre les contraintes que devront subir les productrices et producteurs par l'adoption du projet de RCI actuel. Lors de cette rencontre, nous avons demandé leur appui et celui de leur fédération respective afin qu'ils fassent des pressions auprès de la MRC. Nous avons obtenu un appui plus que souhaité de la part du club des motoneigistes et de celui des VTT. À la suite de leur témoignage lors de la séance de la MRC, le 13 novembre dernier, celle-ci a demandé à rencontrer des représentants de l'UPA et des associations de loisirs afin d'étudier un consensus quant au RCI dans le but de rétablir la cohabitation entre les parties.

Hier, le 19 novembre, la rencontre de médiation demandée par la MRC a eu lieu entre des représentants de l'UPA Sorel et de ces associations avec le préfet de la MRC, un maire et le secrétaire de la MRC. Une fois de plus, le résultat s'est avéré satisfaisant si la MRC tient la promesse faite par ses représentants d'alléger les restrictions de son RCI.

De plus, afin d'améliorer la cohabitation harmonieuse, un comité sera formé entre l'UPA Sorel et ces associations de loisirs pour discuter des problèmes qui peuvent survenir de part et d'autre lors de l'utilisation de vos terres par leurs membres.

Considérant tous les efforts faits par ces associations de loisirs, le Syndicat de l'UPA Sorel désire vous informer que compte tenu du déroulement et de l'avancement des négociations, nous entrevoyons de fortes possibilités de vous demander la **réouverture du droit de passage sur les terres agricoles**, le 11 décembre prochain.

Ces associations nous ont témoigné, et continuent de nous témoigner, leur appui solidaire ainsi que leur volonté de vouloir rétablir la cohabitation harmonieuse en faisant pression auprès de la MRC. Pour que vous puissiez juger par vous-même de leurs efforts, nous vous demandons d'assister à la **prochaine séance de la MRC, qui devrait avoir lieu le 11 décembre prochain à 20 heures, au 1275 chemin des Patriotes à Sorel-Tracy**, date à laquelle le RCI devrait être adopté.

Si vous avez des commentaires, veuillez aviser votre représentant de secteur de l'UPA, dont le numéro de téléphone figure ci-dessous, et ceci **dans les plus brefs délais**.

Daniel Fredette  
Président

Nathalie Coutu  
Secrétaire

Émis le 20 novembre 2002

St-Ours	Daniel Fredette	785-3088	St-Aimé	Andréas Illi	788-2033
St-Robert	Alain Beaudin	782-2613	Sorel-Tracy /		
Ste-Victoire	Martin Courmoyer	782-2506	Ste-Anne	Isabelle Tremblay	561-1271

**SYLVESTRE & ASSOCIES**  
AVOCATS

Annexe 8

Saint-Hyacinthe, le 29 novembre 2001

"Sous toutes réserves"

Madame Dominique Lang  
Monsieur Mario Bourret

*746-7592*  
*780-3490*  
*746-4585*  
*759410*  
*730-3397*  
*PAR HUISSIER*

**SUJET:** KALYPORC  
Ferme Qualyporc, s.e.n.c.  
c. Vous-mêmes  
Notre référence: F6208-01

Madame, Monsieur,

Nous avons reçu mandat de notre cliente, La Ferme Qualyporc, s.e.n.c., de vous faire parvenir la présente mise en demeure. À cet effet, en tant que voisin du projet d'implantation d'engraissement porcin de notre cliente, vous savez que cette dernière est en voie d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'environnement et ce, depuis quelques mois. À cet égard, il appert que vous vous êtes interposés à l'encontre de ce projet légitime pour des motifs inacceptables en fait et en droit.

Sachez que de telles tentatives d'obstruction, notamment par le biais d'une prétention à l'effet que votre résidence serait soudainement affectée à des fins commerciales, occasionnent des dommages substantiels à notre cliente.

Vous êtes en conséquence sommés de transmettre dans les vingt-quatre heures de la réception de la présente une lettre à l'attention de la municipalité et auprès du procureur soussigné par laquelle vous confirmez l'abandon pur et simple de vos prétentions à l'effet que votre immeuble résidentiel ferait l'objet d'une utilisation commerciale. À défaut de ce faire, nous n'aurons d'autres alternatives que d'entreprendre les recours appropriés, sans autre avis ni délai.

*Antoine Gauthier*  
*J. F. Villard*  
*Martin*

Jacques Sylvestre, B.A., LL.B.  
Jacques Sylvestre Jr., LL.B.  
Frédéric Sylvestre, LL.B.  
Ginette Leflamme, LL.B.  
Marie-Antoinette Huard, LL.B.  
Marsie Dubé, LL.B.  
Sylvain Jannin, LL.B., B.A., B.A.A.

1600, Girouard Ouest, bur. 236  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z8  
Bureau : 773 8445  
Montréal : 866 8445  
Télécopieur : 773 2112  
Internet : avocats@mqc.qc.ca

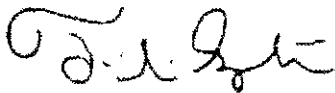
**SYLVESTRE  
& ASSOCIÉS**  
AVOCATS

De surcroît, vos agissements inacceptables ont déjà occasionné des dommages irréparables à notre cliente, en ce qu'elle a pour effet de retarder d'environ six (6) mois le début des opérations de l'exploitation porcine. Sous réserves de tout amendement, notre cliente évalue à ce jour la perte de production, les coûts accrus de construction et les dommages découlant des retards à une somme de **CENT MILLE DOLLARS (100,000.00\$)**. Vous êtes aussi sommés par les présentes de procéder au paiement de ladite somme dans les **dix (10) jours** de la réception de la présente, par chèque certifié au bureau du procureur soussigné, à défaut de quoi nous n'aurons d'autres alternatives que d'entamer les procédures judiciaires.

Enfin, nous vous convions à aviser sans délai votre compagnie d'assurance puisque votre responsabilité extra-contractuelle est en cause. Incidemment, notre cliente se réserve le droit de réclamer aussi des dommages exemplaires pour atteinte intentionnelle et/ou négligence grossière à la libre jouissance des biens de notre cliente, le tout en vertu des articles 6 et 49 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Pour tout dire votre célérité à réparer les dommages occasionnés à notre cliente ainsi que les efforts que vous déploierez afin d'éviter que la situation ne perdure qui conditionneront la nature des réclamations et démarches que nous prendrons.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

**SYLVESTRE & ASSOCIÉS**



**ME FRÉDÉRIC SYLVESTRE**

FS/mp

C.C. Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Coalition Citoyenne Santé & Environnement  
56, Rang Sud  
Sorel-Tracy (Québec)  
J3P 5N3

Copies : MAPAQ, MENV, MAMM,  
SANTÉ, RESSOURCES NATURELLES

Monsieur Bernard Landry  
Premier Ministre du Québec  
655, Grande-Allée Est - Édifice J, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A2

Le 3 Mars 2003

LETTRE RECOMMANDÉE

Monsieur le Premier Ministre,

La Coalition Citoyenne qui regroupe à ce jour plusieurs comités en lutte contre les porcheries industrielles à travers le Québec vous a adressé le 16 Décembre 2002 une requête des citoyens par l'intermédiaire de Monsieur Harvey, Président du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement.

A ce jour, nous sommes toujours en attente de votre réponse et de surcroît, nous apprenons par les journaux que la Fédération des producteurs de porcs vous a demandé une levée du moratoire prévu jusqu'en Décembre 2003 pour les zones non en surplus de lisier et jusqu'en Juin 2004 pour celles en surplus.

Sans vouloir être irrespectueux, votre silence à l'égard des citoyens du Québec, inquiets de la pollution sous toutes ses formes, est ressenti comme du mépris. Que ce soit au niveau des porcheries, de l'eau ou des forêts la perception citoyenne est que ces dossiers, bien que d'actualité et devant être traités de façon urgente ne sont nullement soulevés dans votre programme électoral.

Vous nous rétorquerez certainement que le BAPE actuellement en cours est là pour répondre à nos inquiétudes et étudier tous les inconvénients ou avantages de cette production et qu'il nous faudra attendre le résultat de celui-ci sans anticiper sur sa finalité. Nul n'est besoin d'attendre ce rapport et sa divulgation qui coïncidera, par un heureux hasard, à la levée du moratoire (qui n'en est pas un) à la fin de cette année, car plusieurs BAPE, malgré leurs recommandations, ont été bafoués et non respectés (Magnola, Ile Levasseur, autoroute 30, rivière Manouane, etc...) par les décideurs en l'occurrence les industriels et les gouvernements.

Nous avons travaillé sans relâche depuis deux ans afin de connaître les tenants et aboutissants de cette industrie néfaste pour l'environnement, bien soutenue par les lois 184 et 23, au détriment des droits élémentaires des citoyens subissant des effets sur leur santé physique et mentale, sur la dévaluation de leurs propriétés, sur la détérioration des sols et des cours d'eau, sur les déboisements abusifs aux fins d'épandage du lisier sans oublier les mauvais traitements faits aux animaux dont la presse étrangère s'est fait l'écho.

La Coalition Citoyenne vous demande une **Prolongation du moratoire** d'au moins deux ans étant donné que non seulement les objectifs de 2005 pour cette production étaient déjà atteints en 2002 mais encore que les ravages causés par cette industrie, d'après vos dires, vous sont inconnus. Donc, en attendant de réelles études d'impacts ou de divulguer celles existantes : ne pas en rajouter relève du bon sens et de la logique.

Nous nous permettons de vous rappeler que les agriculteurs représentent moins de 1% de la population du Québec et les producteurs porcins représentent 6/100<sup>e</sup> de ces 1 % (statistiques UPA). Le reste de la population soit 99 % est pris en otage, méprisé, et doit subir l'invasion, la prolifération, la concentration de ces élevages industriels qui ne favorisent que quelques gros intégrateurs, le tout financé par des programmes de soutien (subventions) et gérés par la Financière Agricole et son syndicat unique qui impose une dictature sur le territoire québécois.

Comment justifier aux patients en salles d'attentes dans les hôpitaux les 257 M\$ donnés par le MAPAQ aux pollueurs pour acheter des rampes basses d'épandage, entre autres - sans oublier le programme Prime-Vert (MENV), le remboursement des taxes, etc... afin de rendre acceptable le massacre fait sur l'environnement alors que vous faites du dossier de la santé une des priorités de votre programme électoral...! : nul n'est besoin d'être universitaire pour comprendre l'absurdité de cette politique.

Certains agriculteurs « à dimension humaine » sont également la proie de ces prédateurs et n'osent pas s'exprimer de peur de représailles de leur syndicat, représailles qui nous sont réservées pour l'instant. Ce comportement ne fait qu'accentuer l'exode rural.

Peut-on s'illusionner sur la portée de cette missive vu nos nombreuses lettres mortes depuis le début de ce conflit ? Chaque comité vous a écrit, a signalé des infractions à la pelle au Ministère de l'environnement ainsi qu'aux Affaires municipales. Les excuses constantes apportées à ces pollueurs ne montrent nullement votre intention de sévir efficacement et de garder le Québec propre pour les générations futures.

Le seul but de la présente, lorsque l'irréparable sera constaté, (des études existent et le prouvent malgré l'amnésie des différents ministères présents au BAPE), est de vous informer une énième fois que votre responsabilité est engagée.

La teneur de nos propos n'a d'égale que nos convictions de vivre en harmonie, que chacun puisse travailler et vivre sans être sous le joug d'industriels insatiables. Vous nous avez montré par le passé être un farouche militant pour défendre vos idées., nous vous remercions de tenir compte des nôtres.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.

La Coalition Citoyenne  
Catherine GORRETA

Cosignataires : Action pour la Protection des Forêts du Québec - Les Amis de la Terre